

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/1

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution de subvention – Règlement façades

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 31

Vote contre : 0

Abstention : 0

Mr Pierre BAC ne prend pas part au vote

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 16 Mars 2021, reçue en Préfecture de l'Aude le 19 Mars 2021, le conseil a adopté le règlement municipal d'aide à la réfection des façades.

A ce titre il propose l'attribution des subventions ci-dessous :

Demandeur	Société	Adresse	Coût des travaux	Taux subvention	Montant subvention attribuée
CONGARD Carole	x	62, rue de la Mairie	17 432,45 €	80%	13 945,96 €
SARDA Germain	x	11, rue Gaston Prat	333 844,65 €	55%	20 000,00 €
BAC Olivier	x	11, rue des Augustins	25 359,21 €	80%	20 000,00 €
		Total Travaux	376 586,31 €	Total Aides Mairie	53 945,96 €

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord à l'attribution des subventions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire dans le cadre du règlement municipal d'aide à la réfection des façades.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Principal de l'Exercice 2025 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 8249.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/2

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attributions de subventions

Exercice 2026

Versement d'acomptes avant le vote du Budget Primitif Principal.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Yves GUIRAUD

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Vu l'Instruction Ministérielle n° 85-147-MO du 20 Novembre 1985 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et afin de permettre le versement d'acomptes de subventions avant le vote du Budget Primitif Principal, il est demandé au Conseil, de valider les mêmes montants que le Budget Principal 2025 dans l'attente du vote des subventions au Budget 2026, pour les Associations suivantes :

↳ Comité des Fêtes Grand'Ville :	40 200,00 €
↳ Centre Equestre de NINAUTE :	34 000,00 €
↳ Comité Fêtes de Carnaval :	28 000,00 €
↳ XIII Limouxin :	81 000,00 €
↳ Association « Théâtre Populaire » :	6 500,00 €
↳ Limoux Football Club :	32 000,00 €
↳ Entente Gymnique Limoux Haute Vallée de l'Aude :	40 000,00 €
↳ Association d'Activités Corporelles :	10 000,00 €
↳ Ciném'Aude VAP :	15 000,00 €
↳ Comité des Oeuvres Sociales de la Commune de Limoux	35 698,00 €
↳ Association Un Chat sans toi :	42 000,00 €
↳ Union des Commerçants et Artisans de Limoux :	15 000,00 €
↳ ARPAL :	34 000,00 €
↳ RCL XV :	30 000,00 €

Etant entendu que les sommes indiquées, ci-dessus, seront reprises voire complétées et inscrites au Budget Primitif Principal 2026 - Article 6574 - Chapitre 65.

Le Conseil, en conséquence, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des acomptes ci-dessous dont l'objectif est de permettre aux Associations de poursuivre leurs activités dès le début de l'année, sans attendre le vote du Budget :

↳ Comité des Fêtes Grand'Ville :	10 050,00 €
↳ Centre Equestre de NINAUTE :	8 500,00 €
↳ Comité Fêtes de Carnaval :	7 000,00 €
↳ XIII Limouxin :	20 250,00 €
↳ Association « Théâtre Populaire » :	1 625,00 €
↳ Limoux Football Club :	8 000,00 €
↳ Entente Gymnique Limoux Haute Vallée de l'Aude :	10 000,00 €
↳ Association d'Activités Corporelles :	2 500,00 €
↳ Ciném'Aude VAP :	3 750,00 €
↳ Comité des Oeuvres Sociales de la Commune de Limoux :	30 000,00 €
↳ Association Un Chat sans toi :	10 500,00 €
↳ Union des Commerçants et Artisans de Limoux :	15 000,00 €
↳ ARPAL :	8 500,00 €
↳ RCL XV :	7 500,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/3

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles versées aux Associations d'un montant global de 3 200,00 Euros
Exercice 2025

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Considérant les objectifs généraux des politiques publiques de la Commune notamment en matière de soutien aux acteurs locaux et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide d'octroyer diverses subventions exceptionnelles à hauteur de 3 200,00 euros au bénéfice des Associations désignées ci-dessous :

Désignation	Fonction	Montant	Objet
Amicale La Flamme	325 8	2 200,00 €	Participation aux frais de fonctionnement
Art air Studio	325 8	1 000,00 €	Participation aux championnats du monde
TOTAL		3 200,00 €	

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal 2025 – Chapitre 65 – Article 65748.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/4

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de l'ETAT – FONDS VERT
Axe 2 - Prévention des risques d'incendies de forêt de végétation et soutien des travaux de défense incendie.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Fonds Vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Ce dispositif va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- . Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- . Leur adaptation au changement climatique
- . L'amélioration du cadre de vie.

L'axe 2 est relatif à la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation.

Il est rappelé au Conseil Municipal que les années 2022 et 2025 ont été marquées par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle avec des milliers d'hectares brûlés en France.

Le changement climatique agravera l'exposition à ce risque.

Le fonds vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent la Collectivité Territoriale, pour amplifier l'efficience de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Dans le cadre Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, une liste de travaux, avec leurs couts et priorités ont été définis

Les travaux consistent à la mise en place de nouveau Poteau d'incendie et/ou de réserve souple.

Le Conseil, ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- SOLICITE auprès de l'ETAT – FONDS VERT, une subvention la plus élevée possible dans le cadre des travaux Prévention des risques d'incendies de forêt de végétation.
- APPROUVE le Plan de Financement de cette opération qui se décompose de la façon suivante :

➤ **DEPENSES :**

- Travaux Prévention des risques d'incendies de forêt de végétation ... 120 00,00 €

TOTAL HT : 120 000,00 €

➤ **RECETTES :**

Subvention de l'ETAT Fonds Verts :	96 000,00 €
Fonds Propres de la Commune de LIMOUX :	24 000,00 €

TOTAL : 120 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/5

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée
Travaux de rénovation de la Place de la République à LIMOUX – Contrat Bourg Centre

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine Limouxin, dans l'intérêt du développement touristique de la ville et de l'amélioration du cadre de vie, la Place de la République nécessite des travaux de rénovation. Cette place historique est un lieu central de la ville pour les commerces, les habitants et les touristes.

En effet, étant en cœur de ville, elle s'intègre pleinement dans le projet de réaménagement des rues ainsi que dans le projet de cheminement touristique de la porte de la Goutine aux édifices remarquables de la petite ville tels que l'Eglise de l'Assomption ou le Musée du Piano.

Les travaux consistent à rénover les voies de circulation, remplacer les dalles dégradées et remplacer le mobilier urbain. Des pavés drainants enherbés, permettant l'infiltration des eaux de ruissellement, sont également prévus sur les deux travées de platanes.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération numéro 2022/16-2 du 12 Octobre 2022, reçue en préfecture de l'Aude le 17 Octobre 2022, la commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE.

En date du 3 Octobre 2025, la commission Permanente du Conseil Régional a attribué à la Commune de Limoux une aide pour les travaux de la Place de la République.

Il convient donc d'acter cette attribution

Le Conseil, où Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, une subvention d'un montant de 80 000,00 € dans le cadre des travaux de rénovation de la Place de la République à LIMOUX.
- APPROUVE le Plan de Financement de cette opération qui se décompose de la façon suivante :

➤ **DEPENSES :**

- Installation de chantier et travaux préparatoires	89 130,00 €
- Revêtement	126 288,00 €
- Mobilier urbain	164 568,00 €
- Kiosque	30 000,00 €
- Eclairage	90 000,00 €
- Honoraires et missions annexes	<u>49 998,60 €</u>

TOTAL HT : 549 984,60 €

➤ **RECETTES :**

- Subvention de l'ETAT (DSIL) Notifiée :	143 967,00 €
- Subvention de la Région Notifiée :	80 000,00 €
- Subvention du Département Notifiée :	109 000,00 €
- Emprunt de la Commune de LIMOUX :	<u>217 033,00 €</u>

TOTAL **549 984,60 €**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/6

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subvention

Objet : Demande de subvention auprès de l'Union Européenne (Programme LEADER) dans le cadre de la *mise en place de QR codes sur des sites patrimoniaux en fonction d'un périmètre délimité* afin de conforter l'attractivité du territoire par l'outil numérique. (Dispositif flash itinéré : visite de la ville en autonomie)

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND - Mr Gilbert AUPIN

Vote pour : 30

Vote contre : 0

Abstention : 2

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Le Conseil :

- SOLICITE auprès du LEADER, une subvention pour la réalisation de ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du LEADER,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/7

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-Domaine : Aménagement du territoire

Objet : Avenant n°1 à la convention-cadre avec l'État « Petites villes de demain »

Intervenant : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-5 en date du 14 Mars 2022 reçue en Préfecture de l'Aude le 16 Mars 2022, le Conseil avait donné son accord à la mise en place d'une convention-cadre.

La commune de Limoux a signé avec l'État une convention-cadre « Petites Villes de Demain » le 28 avril 2022, au côté de la communauté de communes du Limouxin et de la commune de Couiza et en partenariat avec le Conseil Régional Occitanie, la Banque des Territoires, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, Action Logement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée, Habitat Audois, la S.A. Alogéa et la coopérative Marcou Habitat .

Elle confirmait ainsi sa volonté de participer à ce programme qui vise à donner aux élus des intercommunalités et des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leur(s) projet(s) de territoire.

Le programme « Petites Villes de Demain », porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, comprend le recrutement d'un chef de projet (co-financé à hauteur de 75 % par l'ANAH et le F.N.A.D.T.) qui a pris ses fonctions le 25 octobre 2021.

Cette convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le programme « Petites Villes de Demain » décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

L'échéance du programme « Petites Villes de Demain », initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Il est à noter que cette convention-cadre vaut Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) pour une durée de 6 ans à compter de sa signature.

L'avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention concernant le volet du programme « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues initialement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

- CONFIRME l'engagement de la commune de Limoux dans le programme « Petites Villes de Demain », via la signature d'un avenant à la convention-cadre ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la commune de Limoux au sein des instances de gouvernance et de pilotage (Comité de projet) de cette convention.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/8

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Autres Actes de gestion du Domaine Public

Objet : « Effacement BT [Fils nus] avenue François Clamens (tranche 2) sur poste LOGNOS »
Dossier SYADEN n° 25-LXPC-030

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établit par le Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN) concernant « Effacement BT [Fils nus] Avenue François Clamens (tranche 2) sur poste LOGNOS ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A - Pour information, le SYADEN réglera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

• Réseau d'électricité (ER)	258 600 € TTC
• Travaux d'éclairage public (EP)	16 560 € TTC
• IPCE	60 000 € TTC

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - En application du règlement d'intervention financière du SYADEN, la participation de la Commune aux frais de dossier, sont à régler en phase d'Avant-Projet (AVP) et pour un montant de 12 900 € (à imputer au 65 ...)

Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

• Réseau d'électricité <i>Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)</i>	96 975 € HT
• Travaux d'éclairage public <i>Imputation comptable au 215</i>	16 560 € TTC
• IPCE <i>Participation Communale (PC), imputation comptable au 204 ... (à amortir sur 15 ans maxi.)</i>	25 000 € HT

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 5 520 € versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avant-Projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,
- AUTORISE l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,

- CONFIE au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier. Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/9

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Autres types de contrats

Objet : Convention Commune de LIMOUX/Institut Saint Joseph
Hébergement dans le cadre de la Journée consacrée aux Carnavals du Monde.
21 Février 2026.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND– Madame Shirley VESCO

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Institut Saint Joseph, relative à l'utilisation de cette structure en Centre d'Hébergement à l'occasion de la Journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera à LIMOUX le 21 Février 2026.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2026 – Chapitre 011 – Fonction 311 2 – Article 6042.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/10

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-Domaine : Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Dénomination de voies

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gibert AUPIN

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil :

– DECIDE de donner le nom de :

➤ Impasse du Mauzac, sur la parcelle cadastrée section BT n° 220 sise lieu-dit Roucata à LIMOUX, desservant le projet situé sur les parcelles cadastrées section BT n°10,11,12,13 et 14.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE,

Pierre DURAND

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre ROUQUAIROL".

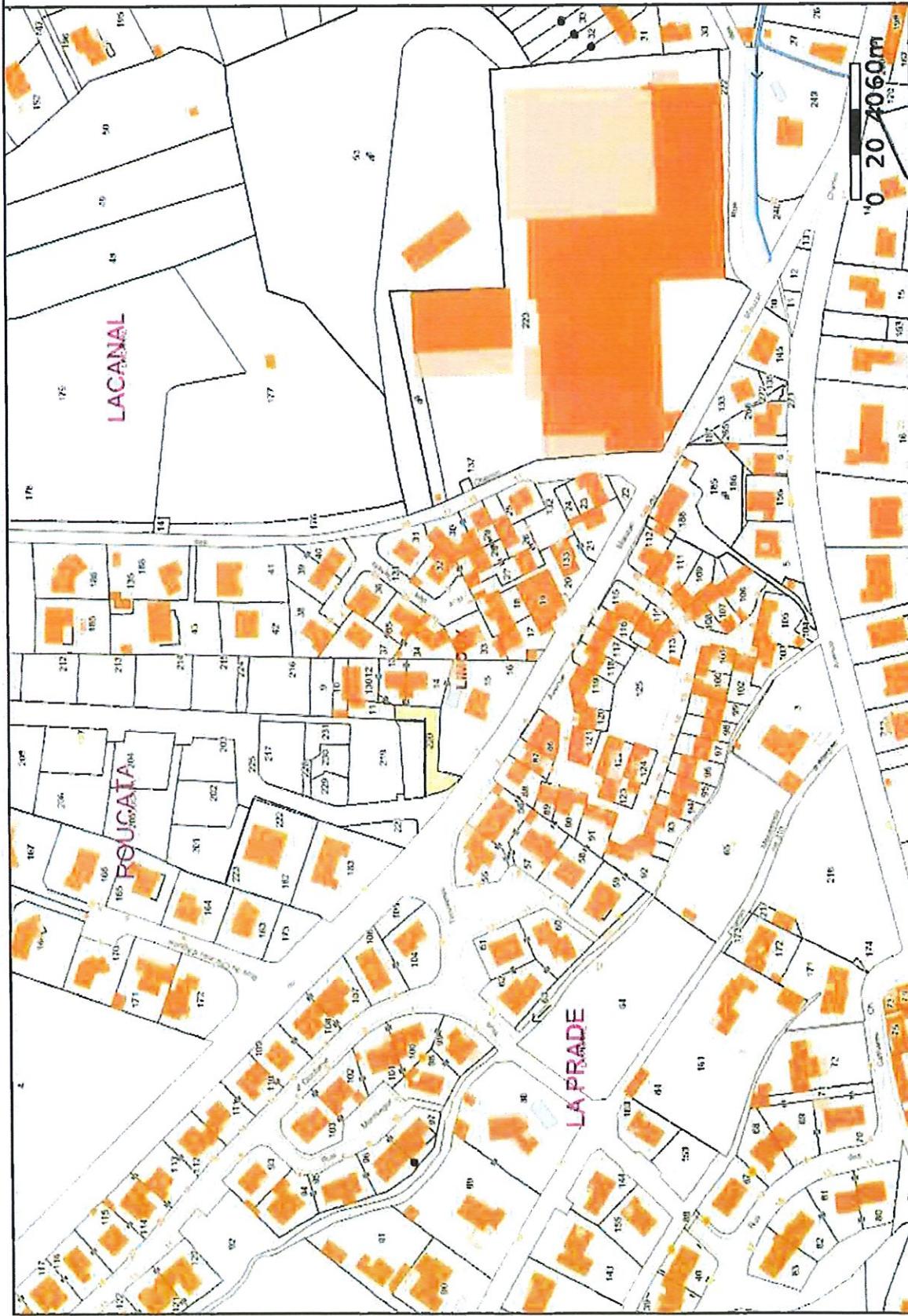
Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

Géofonc
Imposse due
Hautes

Echelle : 1:2500



COMMUNE DE LIMOUX

Édité le : 10/10/2025 à 08:52



www.clicmap.fr

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/11

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leila KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY

Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE

Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY

Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO

Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH

Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES

Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Limites territoriales

Objet : Etude de délimitation du Site Patrimonial Remarquable de la ville de LIMOUX

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;

Vu le Code du patrimoine et les articles L. 631-1 à L. 631-5 relatifs au classement au titres des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) ;

Vu le Code du patrimoine et les articles L. 621-30 et L. 621-31 relatifs à la protection au titre des abords des Monuments historiques et aux Périmètres délimités des abords (PDA) ;

Vu la délibération de la ville de Limoux en date du 27 Juillet 2024 portant Engagement dans la réalisation d'un Site Patrimonial Remarquable et lancement de l'étude de délimitation du Site Patrimonial Remarquable de la ville de LIMOUX

Cadre juridique :

Par la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, le Site patrimonial remarquable (SPR) se substitue aux anciens outils de protection du patrimoine : Secteurs sauvegardés, ZPPAUP (Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) et AVAP (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

L'article L. 631-1 du Code du patrimoine précise que : « Sont classés au titre des Sites patrimoniaux remarquables, les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'objet du SPR est la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et paysager. La création d'un SPR s'effectue en deux phases distinctes :

1. Etude préalable : proposition de périmètre de classement sur la base d'un argumentaire (diagnostic et enjeux) ;
2. Elaboration de l'outil de gestion du SPR :
 - soit un PVAP : Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (document annexé au PLU/PLUi),
 - soit un PSMV : Plan de sauvegarde et de mise en valeur (document se substituant au PLU/PLUi),
 - combinaison possible PSMV/PVAP.

Selon le Code du patrimoine, la procédure de SPR se déroule de la manière suivante :

- Etude préalable,
- Accord de l'autorité compétente (délibérations en Conseil municipal)
- Examen et avis en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA),
- Enquête publique (par le Préfet de Département),

- Accord de l'autorité compétente (si le périmètre est modifié suite à la CNPA ou suite à l'Enquête publique),
- Décision de classement (Ministère de la Culture),
- Affichage et publicité,
- Annexion du SPR au document d'urbanisme et institution de la Commission locale du SPR (CLSPR),
- Elaboration de l'outil de gestion du SPR.

Les effets d'un Site patrimonial remarquable sont les suivants :

- Le classement d'un SPR a le caractère de Servitude d'utilité publique (SUP) : l'opposabilité des SUP aux autorisations d'urbanisme passe par leur annexion aux documents d'urbanisme,
- Institution de la Commission locale du SPR (à compter de l'arrêté de classement du SPR),
- Le SPR doit être doté d'outils de médiation et de participation citoyenne,
- Les périmètres des abords des Monuments historiques et les PDA ne s'appliquent plus dans le périmètre du SPR (mais s'appliquent en-dehors),
- Les travaux extérieurs portant sur les parcelles, bâties ou non bâties, ainsi que sur les espaces publics sont soumis à autorisation d'urbanisme et à l'accord de l'ABF,
- Application de la fiscalité Malraux : réduction d'impôt pour les immeubles situés dans un SPR suite à la procédure de classement par l'État (22 % dans un SPR sans document de gestion ou couvert par un PVAP approuvé et 30 % dans un SPR faisant l'objet d'un PSMV).

Présentation de l'étude et rappel de la mission :

L'étude porte sur la création d'un Site patrimonial remarquable à Limoux (centre historique et abords). Celle-ci a été lancée au 1er trimestre 2025 et doit se finaliser au printemps 2026 avec la présentation du dossier en Commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNPA), et la tenue d'une Enquête publique.

Un Rapport de présentation présentant le contenu du diagnostic patrimonial, architectural, urbain et paysager, ainsi que les grands objectifs retenus pour le SPR de Limoux, a été réalisé. Le périmètre de classement proposé s'appuie sur ces éléments de diagnostic. Celui-ci s'articule avec les documents et outils en vigueur ou en cours d'élaboration (PADD adopté le 07 Juin 2023 par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Limouzin, Périmètres délimités des abords).

Proposition de périmètre de classement :

Définition d'un périmètre de protection cohérent

L'étude de diagnostic menée sur Limoux a mis en évidence la qualité architecturale, paysagère et urbaine du centre ancien, dont la conservation et la mise en valeur justifient pleinement la création d'un SPR. Le choix du périmètre s'appuie sur une lecture fine de l'évolution historique de la ville ainsi que sur les éléments structurants de son développement.

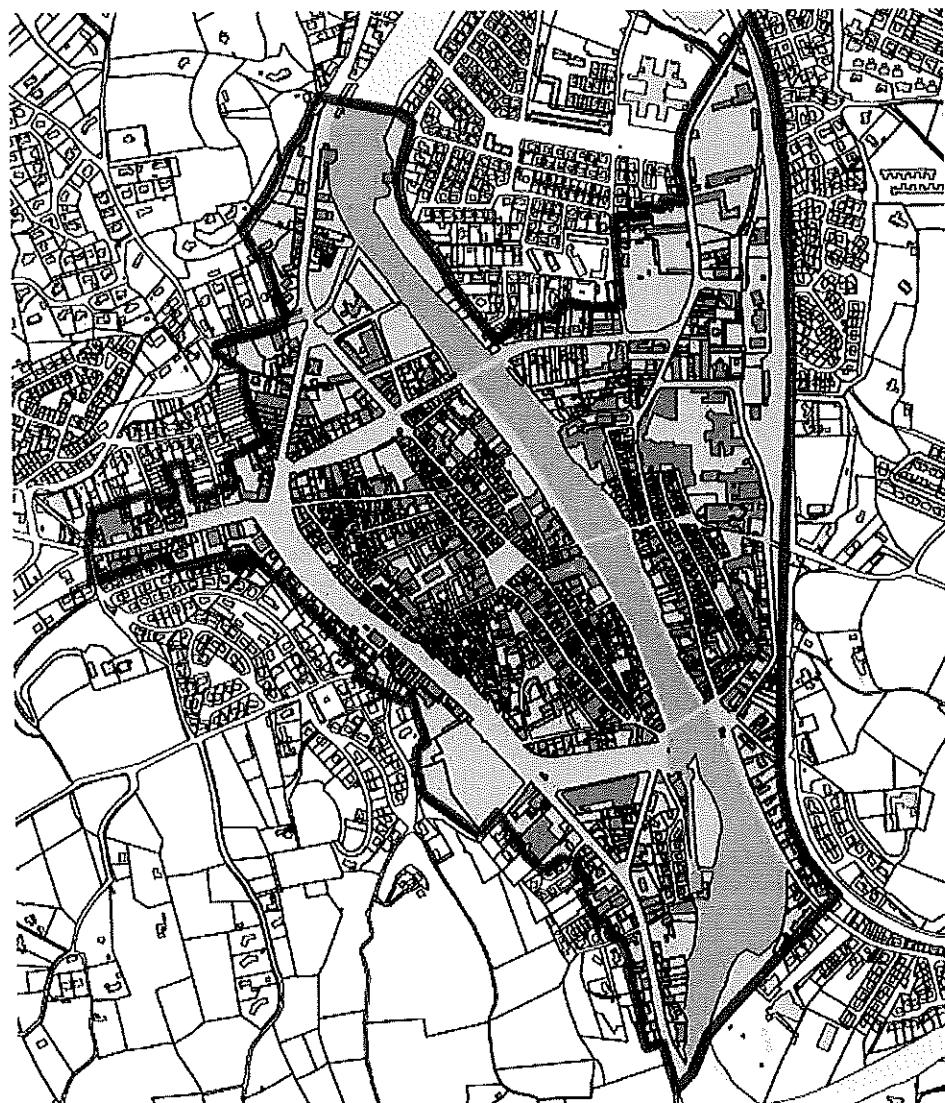
Dans un premier temps, l'urbanisation de Limoux s'est organisée le long du fleuve Aude, véritable axe de communication depuis le Moyen Âge. Ce cours d'eau a permis la circulation des personnes et l'acheminement des marchandises en provenance des Pyrénées, contribuant au fonctionnement et à la prospérité des industries locales. Le fleuve constitue ainsi un élément fondateur de l'identité urbaine de Limoux. Les limites Nord et Sud du périmètre en épousent donc les rives, afin de préserver les nombreuses accroches visuelles qu'elles offrent vers le

centre ancien et de rappeler le rôle structurant de l'Aude dans la constitution historique de la ville.

Le développement urbain s'est ensuite poursuivi le long des axes terrestres, selon un modèle de faubourg particulièrement marqué au XIX^e siècle avec l'essor industriel. Les voies principales qui mènent au centre ancien – route de Chalabre, route d'Alet et route de Carcassonne – constituent les dernières séquences d'approche du noyau médiéval. Leur prise en compte dans la délimitation du SPR apparaît essentielle : elles assurent une continuité visuelle, urbaine et historique avec le cœur ancien, et témoignent du processus d'expansion de la ville.

Enfin, la voie ferrée, arrivée à la fin du XIX^e siècle, représente un autre élément structurant du paysage limouxin. Elle marque une césure nette dans la lecture du territoire et a accompagné l'urbanisation du quartier de la gare. Sa présence constitue une limite naturelle et fonctionnelle à l'Est du secteur. Le périmètre intègre ainsi une partie du bâti lié à cette période de développement, tout en s'appuyant sur la voie ferrée comme frontière visuelle cohérente.

Le tracé retenu pour la délimitation du SPR permet donc de rassembler au sein d'un même ensemble le centre ancien et les espaces qui participent directement à sa compréhension historique, urbaine et paysagère. Il constitue un périmètre lisible, justifié par l'évolution de la ville, et cohérent avec les critères patrimoniaux identifiés lors de l'étude.



Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

- VALIDE le périmètre de classement du Site Patrimonial Remarquable de Limoux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à présenter le dossier de SPR devant la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA).

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/12

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Institution et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : Transfert du siège social de la Communauté de Communes du Limouxin

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 30

Vote contre : 2

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Le siège de la Communauté de communes du Limouxin se situe actuellement 2, place Joseph Alcantara à Limoux.

L'opération de réhabilitation du site de l'ancienne tuilerie comprend la construction de l'Hôtel de communauté qui regroupera l'ensemble des services administratifs actuellement répartis sur plusieurs sites.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Faciliter et fluidifier le fonctionnement entre les services (limiter les déplacements),
- Disposer d'une salle adaptée pour le conseil communautaire (et toutes les réunions à destination des maires et élus du territoire),
- Réaliser des économies de fonctionnement :
 - Bénéficier des performances énergétiques d'un bâtiment aux normes actuelles,
 - Réduire les coûts de maintenance des bâtiments,
 - Rationaliser l'accueil (1 accueil au lieu de 3 précédemment),
- Optimiser la gestion patrimoniale : revente des bâtiments du siège et de l'annexe du Tivoli,
- Améliorer les conditions d'accueil du public (accessibilité),
- Permettre une dynamique sur le site de la Tuilerie, en lien avec les autres équipements, présents ou à venir.

Compte tenu des éléments qui précèdent, il convient de solliciter le transfert du siège de la Communauté de communes du Limouxin.

Par une délibération en date du 29 octobre 2025, le conseil communautaire a approuvé la modification statutaire relative au transfert du siège social.

Il appartient désormais au conseil municipal de chaque commune membre de se prononcer.

Le conseil, où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification de l'article 8 des statuts de la Communauté de communes du Limouxin comme suit :
« ARTICLE 8 - SIEGE SOCIAL
Le siège de la Communauté de communes est fixé à l'adresse suivante :
29 , Avenue André CHENIER 11300 LIMOUX »

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire



Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/13

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Institution et vie politique

Sous-Domaine : Intercommunalité

Objet : Modification des statuts de la Communauté de communes du Limouxin.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a créé le service public de la petite enfance (SPPE) et a introduit, à l'article 17, la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant.

Le nouvel article L. 214-1-3 du code de l'action sociale de des familles (CASF), issu de la loi, précise les compétences de l'autorité organisatrice comme suit :

1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire ;

2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;

3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I ;

4° Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

Les dispositions du 1° et 2° sont obligatoires pour toutes les communes ; les dispositions du 3° et 4° sont obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants. En outre, pour les communes (ou EPCI) de plus de 10 000 habitants, sont obligatoires :

- Un relais de la petite enfance (RPE)
- Un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

La Communauté de communes du Limouxin exerce la compétence de la petite enfance au travers des services suivants :

- Établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)
- Relais Petite enfance (RPE)
- Lieu d'accueil parents-enfants (ALEP)

Le RPE assure une mission d'orientation et d'accompagnement des parents vers les différents modes de garde (« guichet unique »)

En outre, la Communauté de communes recense les besoins et planifie les développements nécessaires sur le territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Néanmoins, afin de se conformer pleinement avec la rédaction du code de l'action sociale et des familles et le cas échéant, lever toute ambiguïté éventuelle sur la répartition des compétences communales et communautaires, il apparaît opportun de retranscrire expressément ces nouvelles dispositions dans les statuts de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire a approuvé cette modification statutaire lors de sa séance du 29 octobre 2025. Il appartient désormais au conseil municipal de chaque commune membre de se prononcer.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-10/29 – 04 du 29 octobre 2025,

Le Conseil, où le Rapporteur et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification statutaire suivante :

Article 6 – Compétences

III Compétences supplémentaires

1) Politique en matière d'enfance-jeunesse

Il est ajouté :

« La Communauté de communes est autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant sur son territoire.

A ce titre, elle assure :

- Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire ;

- L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que des futurs parents ;

- La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil;

- Le soutien à la qualité des modes d'accueil. »

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/14

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Créations et suppressions d'emplois avec effet au 4 décembre 2025.
Liste des emplois dont les titulaires sont soumis au Statut des Fonctionnaires Territoriaux.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide la création et la suppression d'emplois, avec effet du 4 décembre 2025 :

EMPLOIS PERMANENTS - FONCTIONNAIRES

Cat	GRADES / EMPLOI	Nbre de postes	EMPLOI POURVUS				EFFECTIFS BUDGETAIRES (non pourvus/vacants)			
			TC	EIP	TNC	ETP	TC	EIP	TNC	ETP
	EMPLOI FONCTIONNEL	1	1	1	0	0	0	0	0	0
A	Directeur Général des Services	1	1	1						
	FILIERE ADMINISTRATIVE	35	33	33	2	1,28	0	0	0	0
A	Attaché Hors Classe	1	1	1						
A	Attaché Principal	1	1	1						
A	Attaché	4	4	4						
B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3	3						
B	Rédacteur	1	1	1						
C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	14	14	14						
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	5	4	4	1	0,57				
C	Adjoint Administratif	6	5	5	1	0,71				
	FILIERE TECHNIQUE	91	84	84	6	3,26	1	1	0	0
A	Ingénieur	1					1	1		
B	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	5	5	5						
B	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3						
C	Agent de Maîtrise Principal	25	25	25						
C	Agent de Maîtrise	17	17	17						
C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	5	5	5						
C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	11	10	10	1	0,43				
C	Adjoint Technique	24	19	19	5	2,83				

FILIERE CULTURELLE		4	3	3	0	0	1	1	0	0	
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Pal de 2ème classe	2	1	1			1	1			
C	Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2							
FILIERE SPORTIVE		1	1	1	0	0	0	0	0	0	
B	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1							
FILIERE SOCIALE		7	7	7	0	0	0	0	0	0	
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	7	7	7							
FILIERE ANIMATION		3	3	3	0	0	0	0	0	0	
B	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2							
B	Animateur	1	1	1							
FILIERE POLICE MUNICIPALE		10	8	8	0	0	2	2	0	0	
B	Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1							
C	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3	3							
C	Brigadier de Police Municipale	2	1	1			1	1			
C	Gardien-Brigadier de Police Municipale	4	3	3			1	1			
TOTAL		152	140	140	8	4,54	4	4	0	0	
TOTAL EFFECTIFS POURVUS		148									
TOTAL ETP		144,54									

EMPLOIS PERMANENTS - CONTRACTUELS

CAT	GRADE / EMPLOI	Nbre	EMPLOI POURVUS				EFFECSIFS BUDGETAIRES (non pourvus)			
			Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP	Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP
A	Collaborateur / Directeur de Cabinet	1	1	1						
A	Chargé de Mission Protocole	1	1	1						
A	Chargé de Mission Contrat Ville	1	1	1						
B	Responsable des Bâtiments	1	1	1						
B	Maitre Nageur	1	1	1						
B	Maitre Nageur	1	1	1						
B	Maitre Nageur	2						1	1	1,05
C	Adjoint Technique CTM - Sce Généraux	1	1	1						
C	Adjoint Technique - Jeunesse	1	1	1						
C	Adjoint Technique CTM - Voirie/Nettoiement	1	1	1						
C	Adjoint Administratif - Musée	1				1	0,37			
C	Adjoint Administratif - Aide Sociale ECL	1	1	1						
C	Adjoint Administratif - Caisse Piscine	1	1	1						
C	Adjoint Technique - Espace Vert	1	1	1						
C	Adjoint Technique - Accueil Piscine	1				1	0,2			
C	Adjoint Technique - Micro-Folie	1	1	1						
C	Adjoint Technique - Aide Sociale ECL	1				1	0,43			
TOTAL		18	13	13	3	1	1	1	1	0,5

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/15

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction Publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Objet : Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » - labellisation

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la mutualité

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 27 novembre 2025,

Considérant que le Code général de la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 définissent les modalités de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Considérant qu'à compter du 01 janvier 2026, la participation mensuelle de la Mairie de Limoux au financement, pour chaque agent, de la garantie « Santé » ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros ;

Considérant que cette participation est subordonnée au choix par la collectivité d'un des deux dispositifs comprenant les contrats et règlements labellisés ou une convention de participation, et que ces deux dispositifs sont non cumulables ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer la participation mensuelle pour le volet santé de la protection sociale complémentaire, selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le Maire propose de participer au financement du risque « Santé » au titre de contrats et règlements labellisés, auxquels les agents choisiront de souscrire de manière individuelle et facultative, sous réserve de présentation annuelle d'une attestation délivrée par leur assurance attestant de la labellisation dudit contrat.

Article 2 : Le Maire propose d'accorder à compter du 1^{er} Janvier 2026, la participation financière de la Mairie de Limoux pour le risque « Santé », aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat selon le dispositif retenu à l'article 1. Le montant brut mensuel de cette participation sera de 15,00 € mensuels, par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE :

- d'instaurer la participation de la Mairie de Limoux au risque « Santé » de la protection sociale complémentaire dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice 2026 et suivants, des crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/16

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Autorisation mandatement de factures en section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget précédent.
Budget Principal Chapitres 20, 204, 21 et 23
Exercice 2026.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 30

Vote contre : 2

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder en section d'investissement, et au titre du budget Principal 2026, à des mandatements de factures dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Principal 2025, pour les chapitres 20, 204, 21, et 23 et ce pour la période du 1er Janvier 2026 à la date du vote du budget Primitif Principal 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/17

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Budget Principal - Durée d'Amortissement à compter du 1^{er} Janvier 2026

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité.

Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 4 Décembre 2024 reçue en sous-préfecture de Limoux en date du 6 Décembre 2024, le Conseil Municipal a fixé des durées d'Amortissements des biens en M57 de la collectivité à compter du 1^{er} Janvier 2025, et qu'il convient d'actualiser ces durées au 1^{er} Janvier 2026.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, suivant tableau ci-dessous, sachant que le seuil d'Amortissement est fixé à 500.00 Euros (biens de faibles valeurs)

Libelle	Nature Acq.	Nature Amo Rec.	Durée Amort 2025	Durée Amortissement à compter du 01/01/2026
Biens de Faible Valeur 500 euros			1	1
SUBVENTIONS RECUES		139	10	10
SUBVENTIONS RECUES		139	20	20
SUBVENTIONS RECUES		139	30	30
SUBVENTIONS RECUES		139	40	40
SUBVENTIONS RECUES		139	50	50
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre.	202	2802	10	10
FRAIS D'ETUDES suivis de travaux	2031		0	0
FRAIS D'ETUDES non suivis de travaux	2031	28031	5	5
Frais d'insertion	2033		0	0
Frais d'insertion	2033	28033	5	5
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS - BIENS MOBILIERS	204181	2804181	5	5
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS SOCIAUX - BIENS MOBILIERS	204181	2804181	40	40
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	204182	2804182	30	30
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROITS PUBLICS	204182	2804182	40	40
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROITS PRIVEES - BIENS MOBILIERS	20421	280421	5	5
SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROITS PRIVEES - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20422	280422	5	5
LOGICIEL	2051	28051	1	1
PROGICIEL	2051	28051	5	5
TERRAINS NUS	2111		0	0
TERRAINS DE VOIRIE	2112		0	0
TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	2113		0	0
PLANTATIONS	2121	28121	15	15
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	2128	28128	15	15
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	21311	281311	0	30
BATIMENTS SCOLAIRES	21312	281312	0	30
BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	21313	281313	0	30
BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	21314	281814	0	30
EQUIPEMENTS CIMETIERES	21316	281316	0	5
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	21318	281318	0	30
IMMEUBLES DE RAPPORT - Bâtiments privés loués	21321	281321	15	15
INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS Bâtiments publics	21351	281351	30	30
INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS Bâtiments privés	21352	281352	30	30
AUTRES CONSTRUCTIONS	2138	28138	10	10

Libelle	Nature Acq.	Nature Amo Rec.	Durée Amort 2025	Durée Amortissement à compter du 01/01/2026
RESEAUX DE VOIRIE	2151	28151	0	15
INSTALLATIONS DE VOIRIES	2152	28152	20	20
RESEAUX DIVERS	2153		0	0
RESEAUX D'ELECTRIFICATION	21534	281534	0	30
AUTRES RESEAUX	21538	281538	0	30
AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	21568	281568	10	10
MATERIELS ROULANTS	215731	2815731	0	10
MATERIELS ROULANTS LEGERS (10 ans)	215731	2815731	10	10
MATERIELS ROULANTS LOURDS (15 ans)	215731	2815731	15	15
Autres Matériel et outillage de voirie (5 ans)	215738	2815738	5	5
Autres Matériel et outillage de voirie (10 ans)	215738	2815738	10	10
AUTRE MATERIEL TECHNIQUE (3 ans)	21578	281578	3	3
AUTRE MATERIEL TECHNIQUE (5 ans)	21578	281578	5	5
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	28158	0	10
AUTRES INSTALLATIONS, MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUE (1 ans)	2158	28158	1	1
AUTRES INSTALLATIONS, MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUE (5 ans)	2158	28158	5	5
AUTRES INSTALLATIONS, MAT ET OUTILLAGE TECHNIQUE (10 ans)	2158	28158	10	10
ŒUVRES D'ARTS	2161		0	0
AUTRES INSTALLATIONS, MAT ET OUTILLAGE (10 ans)	21758	281758	10	10
AUTRES INSTALLATIONS, MAT ET OUTILLAGE (15 ans)	21758	281758	15	15
VOITURES VL (5 Ans)	21828	281828	5	5
CAMIONS (10 ans)	21828	281828	10	10
MATERIEL INFORMATIQUE LEGER SCOLAIRE (2 ans)	21831	281831	2	2
MATERIEL INFORMATIQUE LOURD SCOLAIRE (5 ans)	21831	281831	5	5
MATERIEL DE BUREAU LOURD SCOLAIRE (10 ans)	21831	281831	10	10
MATERIEL INFORMATIQUE LEGER (2 ans)	21838	281838	2	2
MATERIEL INFORMATIQUE LOURD (5 ans)	21838	281838	5	5
MATERIEL INFORMATIQUE DURABLE (10 ans)	21838	281838	10	10
MOBILIER ET EQUIPEMENTS LEGERS SCOLAIRE (10ans)	21841	281841	10	10
MOBILIER ET EQUIPEMENTS LOURDS SCOLAIRE (15ans)	21841	281841	15	15
MOBILIER ET EQUIPEMENTS LEGER (10 ans)	21848	281848	10	10
MOBILIER ET EQUIPEMENTS LOURDS (15ans)	21848	281848	15	15
MATERIEL DE TELEPHONIE (3ans)	2185	28185	3	3
OUTILLAGES ET MATERIELS ELECTRIQUES LEGERS (3 ans)	2188	28188	3	3
OUTILLAGES ET MATERIELS ELECTRIQUES DURABLES (5 ans)	2188	28188	5	5
MATERIEL CLASSIQUE LEGER (6 ans)	2188	28188	6	6
EQUIPEMENT SPORTIFS LEGERS (10 ans)	2188	28188	10	10
MATERIELS ET EQUIPEMENT LEGERS (10 ans)	2188	28188	10	10
EQUIPEMENT DE CUISINE DURABLE (10 ans)	2188	28188	10	10

Libelle	Nature Acq.	Nature Amo Rec.	Durée Amort 2025	Durée Amortissement à compter du 01/01/2026
EQUIPEMENT DE CUISINE DURABLE (15 ans)	2188	28188	15	15
EQUIPEMENT SPORTIFS DURABLES (15 ans)	2188	28188	15	15
COFFRE FORT (30 ans)	2188	28188	30	30
CONSTRUCTIONS (NON AMORTIS)	2313		0	0
INSTALLATIONS, MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE (NON AMORTIS)	2315		0	0

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/18

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUÑOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Ouverture de Crédits - Inscriptions Budgétaire
Décision Modificative n° 3
Exercice 2025.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 30

Vote contre : 2

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Dans le cadre de la qualité et fiabilité des comptes, il est nécessaire de procéder à des écritures comptables.

Des frais d'études suivis de réalisation doivent être transférés sur le compte d'immobilisation définitive par opération d'ordre budgétaire. Les crédits permettant de les réaliser sont proposés dans la courante Décision Modificative.

Des frais d'études non suivis doivent être intégrées afin d'être amortis. De ce fait des dotations complémentaire doivent être réalisées.

Afin de comptabiliser ces écritures, il convient de procéder à l'ouverture de crédits.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide, au titre du Budget Principal 2025, de procéder aux inscriptions budgétaires :

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE ces intégrations de frais d'études au titre du Budget Principal Exercice 2025.
- DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder, au titre du Budget Principal de l'exercice 2025, aux Inscriptions Budgétaires nécessaires à ces intégrations, à savoir :

⇒ **En Section d'Investissement :**

Dépenses d'investissement

1- Intégrations des frais d'études suivies de travaux

Chapitre	Nature	Montant
041	21xx	223 900,00 €

Pour équilibre

Chapitre	Nature	Montant
23	2315	18 500,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT + 242 400.00 €

Recettes d'investissement

1- Intégrations des frais d'études suivies de travaux

Chapitre	Nature	Montant
041	2031	223 900,00 €

2-Integrations des Frais d'études non suivies de travaux
Dotations complémentaires

Chapitre	Nature	Montant
040	28031	18 500,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT +242 400.00 €

⇒ En Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement

2-Integrations des frais d'études non suivies de travaux
Dotations complémentaires

Chapitre	Nature	Montant
042	6811	18 500,00 €

Pour équilibre

Chapitre	Nature	Montant
66	6611	7 300,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 25 500.00 €

Recettes de Fonctionnement

Pour équilibre

Chapitre	Nature	Montant
013	6479	18 500,00 €

Chapitre	Nature	Montant
70	7018	7 300,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 25 500.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire



Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2025/19

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 3 DECEMBRE 2025
Convocation en date du 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mme Leïla KEBIR, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mr José NAVIO, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Mme Michèle BAREIL-GUERIN à Mr François KHOURY
Mme Anne-Marie COMBES à Mme Anne-Marie CLERGUE
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mme Marie-Ange LARRUY
Mme Nadine BUORO à Mme Sylvie GASPAROTTO
Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT à Mme Mélanie BACH
Mr Christophe BACHERE à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Absents : Mme Delphine AUTRET-DUPONT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Admission en non-valeur
Exercice 2025

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 32

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 8 Décembre 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame la comptable Public a transmis plusieurs états de créances irrécouvrables concernant les années 2004 à 2021.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur, comptable public de la collectivité, de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à la somme de 2 438,05 €uros.

Un tableau ci-annexé détaille les créances en cause.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'admission des créances en non-valeur conformément au document ci-annexé, représentant un montant de 2 438,05 €uros.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Principal 2025, Chapitre 65 - Article 6541.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire,

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
réception en
Préfecture, le :

04 DEC. 2025

Liste des Non Valeurs - Année 2025

Exercice	Pièce Référence de	N° ordre	Impputation bu	Code Service	Objet pièce(s)	Etab. Geo	Montant PEC	Montant resté: Motif de la présentation	Admissions en Non Valeurs
2004	T-1681	1	5898-	300-DIVERS			510,05 €	510,05 € Personne disparue	510,05 €
2010	T-375	1	7067-251-	251	300-DIVERS		117,00 €	117,00 € Poursuite sans effet	117,00 €
2012	T-1360	1	7338-822-	822	300-DIVERS		63,00 €	63,00 € Poursuite sans effet	63,00 €
2013	T-1243	1	7338-822-	822	300-DIVERS		60,00 €	60,00 € Poursuite sans effet	60,00 €
2014	T-1729	1	7338-91-	91	300-DIVERS		18,00 €	18,00 € Poursuite sans effet	18,00 €
2014	T-1296	1	7338-91-	91	300-DIVERS		410,00 €	Closure insuffisance actif sur R+L+J	410,00 €
2015	T-312	1	7338-91-	91	300-DIVERS		18,00 €	Poursuite sans effet	18,00 €
2015	T-527	1	7338-91-	91	300-DIVERS		18,00 €	Poursuite sans effet	18,00 €
2015	T-927	1	7338-91-	91	300-DIVERS		18,00 €	Poursuite sans effet	18,00 €
2015	T-1000	1	7338-91-	91	300-DIVERS		18,00 €	Poursuite sans effet	18,00 €
2015	T-509	1	7338-91-	91	300-DIVERS		18,00 €	Poursuite sans effet	18,00 €
2015	T-1624	1	102-PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	91	102-PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		420,00 €	Closure insuffisance actif sur R+L+J	420,00 €
2016	T-1762	1	7338-822-	822	102-PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		315,00 €	Closure insuffisance actif sur R+L+J	315,00 €
2016	T-3777	1	7338-91-	91	102-PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		435,00 €	435,00 € Closure insuffisance actif sur R+L+J	435,00 €
									2 438,05 €
									TOTAL ADMISSIONS EN NON VALEURS 2025